משנה ברורה
Michna Beroura

Brochure de présentation

LA TRADUCTION DU « MICHNA BEROURA »
DU « 'HAFETS 'HAÏM » EN FRANÇAIS
EN 26 VOLUMES

Editions Nitsotsot

Fondation pour la Mémoire de la Shoah

LES INSTITUTIONS NITSOTSOT HATORAH PRÉSENTENT

Après douze ans d'existence, les Institutions Nitsotsot HaTorah inaugurent aujourd'hui leur maison d'édition avec la publication de la traduction française assistée du livre du **'Hafets 'Haïm,** le « Michna Beroura » en 26 volumes sous la direction du rav David Schwob chlita, responsable de la formation des cadres de la Torah francophone de demain.

Nouvelle étape pour les Institutions Nitsotsot HaTorah dans un parcours au service de la communauté française en Israël – après son centre d'étude et de formation rabbinique à Jérusalem, son Beth-Din et ses structures pédagogiques préparatrices à l'entrée en Yéchiva en Israël, la naissance des Editions Nitsotsot HaTorah constitue un pas important dans les efforts déployés par les Institutions en vue de développer et de renforcer le judaïsme francophone.

En donnant vie à sa maison d'édition par la publication très attendue de cette traduction française du « Michna Beroura », les Institutions Nitsotsot HaTorah ont mis l'accent sur deux priorités : sur la rigueur tout d'abord, avec une traduction assistée pertinente et pédagogique ; et sur la transmission du judaïsme, en aidant à la connaissance de la langue hébraïque et de la Halakha, ces deux piliers de la vie juive.

Editions Nitsotsot

LES INSTITUTIONS NITSOTSOT HATORAH

FORMER ET ASSURER LA TRANSMISSION DU SAVOIR

Encouragé par le Rav Steimann zatsal en 2005, monsieur Meir Skouri a créé un Centre de Torah francophone de haut niveau sous l'égide de Rav Azriel Auerbach, possek de renommée mondiale et sous la direction du Rav David Schwob chlita. Douze ans plus tard, les Institutions Nitsotsot HaTorah c'est aujourd'hui :

LE CENTRE DE FORMATION TALMUDIQUE FRANCOPHONE – former des cadres communautaires dans tous les domaines de la loi juive sous la direction du Rav David Schwob chlita, grâce à un programme d'étude débouchant sur un diplôme rabbinique attesté par des examens d'Etat reconnus par les plus grands décisionnaires d'Israël et permettant aux futurs rabbanim de devenir dirigeants communautaires, enseignants ou d'accéder au Collel de dayanout. En 2013, 18 étudiants ont terminé un premier cycle de formation. Certains ont intégré le cursus de juges rabbiniques (dayanout), d'autres ont trouvé des postes importants dans des communautés en Israël et à travers le monde.

LE CENTRE DE RECHERCHE FRANCOPHONE, D'ETUDE ET DE TRADUCTION DU « MICHNA BEROURA » – assurer la publication bilingue hébreu/français du « Michna Beroura » après l'avoir étudié en profondeur, traduit et corrigé par une équipe de talmidei 'hakhamim maîtrisant parfaitement les subtilités de la langue et de la Halakha.

LE SITE BETH-DIN.FR – permettre aux francophones du monde entier de bénéficier d'une consultation rabbinique spécialisée. En 2010, sur les conseils et la bénédiction du Rav Chemouel Halevi Wosner zatsal, les « Institutions Nitsotsot HaTorah » ouvrent leur Beth-Din (tribunal rabbinique) pour le public israélien dans le but d'acquérir une expérience sur le terrain. En 2014, il devient un Service Beth-Din francophone et prochainement une consultation halakhique sur le « Michna Beroura » sur le site www.beth-din.fr

DIX ANS D'ECOLE PRÉPARATOIRE À L'ENTRÉE DANS LES YÉCHIVOT ISRAÉLIENNES – Eduquer et orienter des centaines de jeunes vers les plus importantes Yéchivot du pays.

ET LE PROGRAMME DE L'ECOLE D'INTÉGRATION « ALÉ »

LES Editions Nitsotsot

En donnant naissance aux « Editions Nitsotsot », le but des Institutions Nitsotsot HaTorah est de faire connaître le monde de la Halakha au grand public et de tourner une nouvelle page dans l'étude d'un texte en langue française.

L'ÉQUIPE ÉDITORIALE

Avec son centre de recherche et de traduction, l'objectif des « Institutions Nitsotsot HaTorah » est de mieux faire connaître le monde de l'étude, et tout particulièrement celui de la Halakha, à travers la publication des œuvres majeures en la matière. L'équipe éditoriale est composée de talmidei 'hakhamim maîtrisant parfaitement les subtilités de la langue française et de la Halakha. Elle étudie tout d'abord en profondeur le « Michna Beroura » avant de le traduire et de soumettre son travail à la relecture d'un collège rabbinique sous la direction du Rav David Schwob chlita et avec l'approbation des Guedolei Israël chlita.

UNE 1ÈRE HISTORIQUE : L'ÉDITION BILINGUE DU MICHNA BEROURA EN FRANÇAIS

C'est la première fois que le « Michna Beroura », ainsi que le « Choul'han 'Aroukh» et les annotations du Rama, voient le jour en français dans leur intégralité. Trois textes incontournables de la vie juive présentés ici dans la pagination de référence du « Michna Beroura » en hébreu des Editions « Lechem ».

Grâce à cette « traduction assistée » accompagnée de ses notes de lecture et de ses illustrations, la voie est désormais ouverte à une véritable étude sur texte de la Halakha.

OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS À L'ÉTUDE DE LA HALAKHA EN FRANÇAIS

Résultat d'un long travail d'explication, de définition et d'éclaircissement dans le but d'optimiser l'étude du « Michna Beroura » et de le rendre plus facilement accessible aux Juifs francophones d'aujourd'hui, cette publication va ouvrir de nouveaux horizons à l'étude de la Halakha, une discipline méritant des outils de qualité.

UNE TRADUCTION DE HAUT NIVEAU

Tout en préservant un français de qualité, cette traduction a su rester fidèle au sens des concepts parfois complexes de la Halakha, en combinant à la fois la clarté du langage et l'exactitude des mots. Chaque terme utilisé a été longuement réfléchi, le moindre écart et le manque de précision pouvant donner lieu à des erreurs d'interprétation susceptibles de tronquer complètement le sens de telle ou telle règle.

COMMENT UTILISER LA PRÉSENTE ÉDITION

La traduction assistée « tsourath haDaf »

La présente édition conserve la page d'origine en hébreu « tsourath haDaf Lechem », permettant le passage d'une langue à l'autre. Une « règle » est disposée en marge du texte hébreu afin de faire correspondre le texte avec sa traduction française et de pouvoir revenir facilement à l'original. Le lecteur peut ainsi progresser rapidement dans la compréhension et la maîtrise de la langue de l'étude.

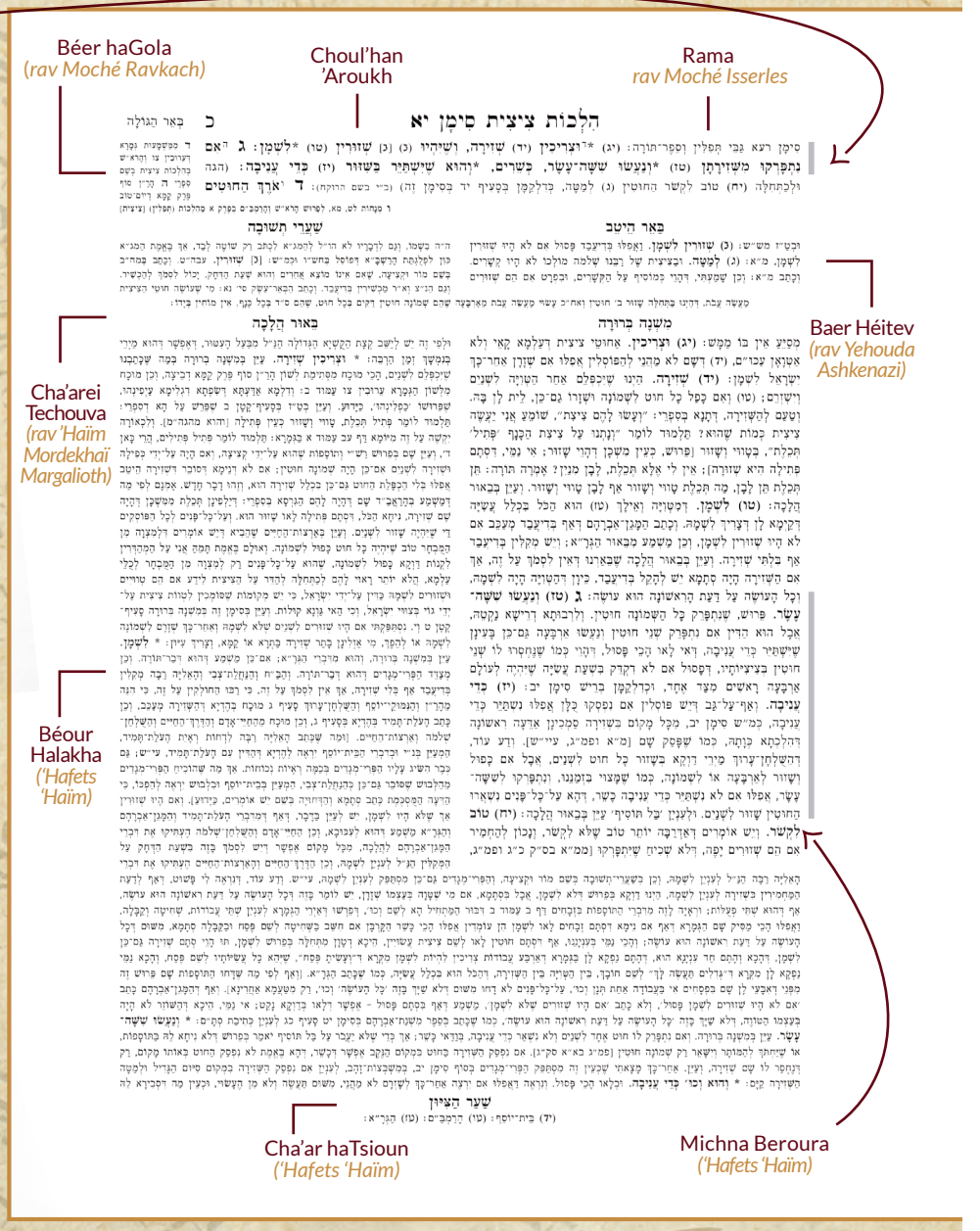

Progresser rapidement dans la compréhension et la maîtrise de la langue de l'étude.

DU MICHNA BEROURA EN FRANÇAIS ?

TSITSITH SIMAN 11

3. S'ils se sont défaits de leur torsade ☞(16) et qu'ils sont devenus (A) seize [fils], ils sont kacher, ☞mais seulement s' il reste dans la torsade (17) (B) de quoi faire une boucle (*kedei 'aniva*).

MICHNA BEROURA

3. (16) et qu'ils sont devenus seize [fils] : sous-entendu, dans le cas où les huit fils se sont décomposés. L'auteur, parle de cette situation afin de nous enseigner quel est le cas [kacher] le plus extrême conformément au début du texte, mais la règle est la même si **(C)** deux fils se sont partagés et qu'ils sont devenus quatre fils, il faudra aussi qu'il reste [dans la torsade] **(D)** de quoi faire une boucle. Car sinon, c'est passoul. Cela revient en effet au même que s'il manquait deux fils aux tsitsith, ce qui est passoul si l'on n'a pas veillé au moment de les confectionner à ce qu'il y ait toujours quatre fils de chaque côté, comme on le verra plus loin au début du siman 12.

Notes

kedei 'aniva : lit. « de quoi [faire] une boucle ». Il s'agit d'une mesure minimale telle qui fait que le fil de tsitsith sectionné reste kacher. Il existe plusieurs avis quant à la définition exacte de cette mesure. Cf. infra, siman 12, sa'if 1 et les «Abrégés du Béour Halakha» sur place.

(17) de quoi faire une boucle : bien que certains décisionnaires disent que c'est passoul lorsque les fils ont tous été sectionnés, et ce, même s'il leur reste de quoi faire une boucle (*kedei 'aniva*), comme cela est écrit au siman 12, quoi qu'il en soit, en ce qui concerne la torsade, on se fie au premier avis auquel la loi se conforme, comme cela a été fixé sur place (Maguen Avraham, §4 et Pri Megadim ; qu'on se reporte à ce passage). Il faut par ailleurs savoir que le « Choul'han 'Aroukh » parle uniquement d'un cas où chaque fil a été torsadé à partir de deux fils, mais s'il a été doublé et torsadé avec quatre ou huit fils, comme on le voit de nos jours, et qu'il s'est ensuite décomposé en seize fils, même s'il ne lui reste plus de quoi faire une boucle, c'est kacher parce que les fils restent malgré tout, [au moins] torsadés parce qu'il reste malgré tout [au moins] deux fils torsadés ensemble.. En ce qui concerne le problème de « *bal tossif* », on se réfèrera au « Béour Halakha ».

Abrégés du « Béour Halakha » et du « Cha'ar haTsioun »

☞**(16) et qu'ils sont devenus seize [fils] :** on se reportera au « Michna Beroura » §16. Si un [des huit] fil s'est totalement séparé en deux, même s'il ne reste pas de quoi faire une boucle, c'est incontestablement kacher. On devra cependant dire explicitement que l'on ne trouve aucun intérêt au fil supplémentaire, ou le couper de telle sorte à n'en laisser que huit. En agissant de la sorte, on ne transgressera pas l'interdit de « *bal tossif* » (Pri Megadim, Echel Avraham §3). Si la torsade s'est défaite au niveau du trou dans lequel on introduit les tsitsith dans le talith, il est possible que le tsitsith reste kacher étant donné que le fil ne s'est pas rompu. Ce point nécessite toutefois un approfondissement à l'instar de la question laissée ouverte par le « Pri Megadim » (Michbetsoth Zahav, fin du siman 12) à propos d'une torsade qui s'est défaite à la fin du *gadil* mais qui est restée en place dans la suite du fil (Béour Halakha).

☞**mais seulement s' il reste dans la torsade de quoi faire une boucle :** sinon c'est passoul. Il semble que le simple fait de renouveler la torsade ne soit d'aucune utilité en vertu du principe « *ta'assé velo min hé'assouï* » (Béour Halakha).

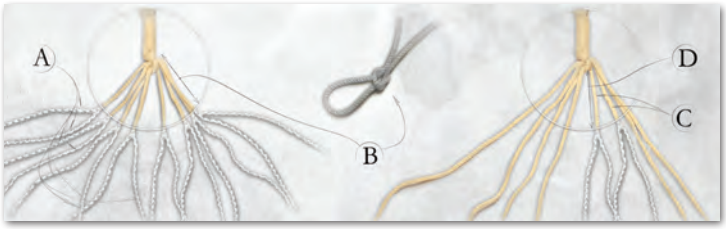

Les Notes de lecture

La traduction du « Choul'han 'Aroukh » et du « Michna Beroura » est accompagnée de « Notes de lecture » où sont expliqués certaines notions et certains termes importants dans la page étudiée. Afin de ne pas freiner la lecture, ces définitions ont été placées à même la page. S'il le désire, l'étudiant pourra aussi retrouver la définition complète de chacun de ces mots classés par ordre alphabétique dans le Lexique figurant à la fin de chaque volume.

Les Abrégés du Béour Halakha et du Cha'ar haTsioun

L'étudiant y trouvera d'une part, certaines notions nécessitant un approfondissement et expliquant, en particulier, pourquoi tel ou tel avis n'a pas été retenu par la loi, et d'autre part, d'autres développements importants lui permettant d'accéder à une vue plus profonde de chaque sujet abordé. Tous les renvois au « Béour Halakha » et au « Cha'ar haTsioun » ont été indiqués à l'aide du signe ☞ directement inséré dans le corps du texte.

Les illustrations

Certains sujets, comme les tsitsith ou les tefilin, comportent des détails qui ont besoin d'être perçus distinctement. Au fil des pages, des illustrations viennent étayer la traduction, permettant à l'étudiant de saisir en un coup d'œil la complexité de certaines situations. C'est tout particulièrement le cas du « Michnath Sofrim » où sont exposées les règles entourant l'écriture des lettres de l'alphabet hébraïque.

À la découverte du Michna Beroura

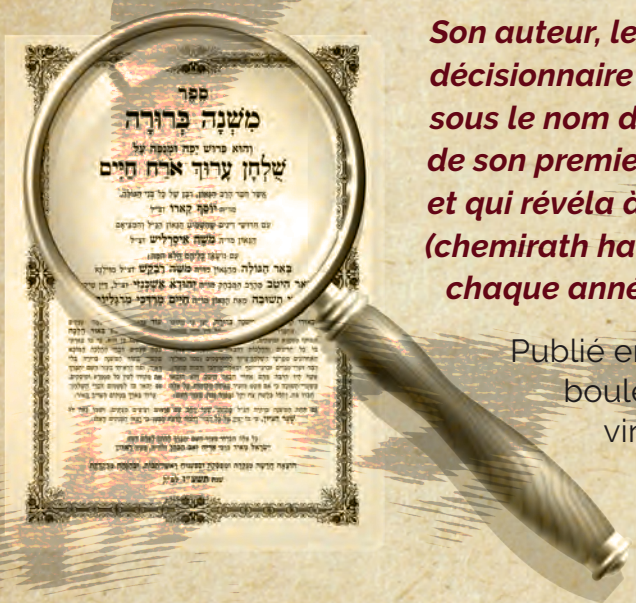

Son auteur, le rav Israël Méïr haKohen, le dernier grand décisionnaire d'avant-guerre, est plus connu du public sous le nom du « 'Hafets 'Haïm » – en référence au titre de son premier livre, publié anonymement à Vilna en 1873 et qui révéla à un large public la gravité de la médisance (chemirath halachon), une œuvre aujourd'hui réimprimée chaque année à des milliers d'exemplaires.

Publié entre 1884 et 1907, au cœur de la crise qui bouleverse le judaïsme européen à l'aube du vingtième siècle, le « Michna Beroura » s'adresse au simple Juif (yéhoudi pachout) au moyen d'un texte facile d'accès. Geste de sauvetage et œuvre d'un visionnaire, ce livre est l'ultime somme juridique de toute la « piska » des plus grands décisionnaires et constitue pour ainsi dire le dernier maillon d'une chaîne qui a failli être rompue…

LE LIVRE DE HALAKHA LE PLUS LU

Le « Michna Beroura » est sans aucun doute le livre de Halakha le plus lu et l'ouvrage de référence en la matière. Il traite de tous les sujets concernant la vie juive au quotidien, que ce soit les règles à observer au lever, les tsitsith et les tefilin, la lecture du « Chema' Israël » et la tefila, la bénédiction des Kohanim, le Séfer Torah et les berakhoth, Chabbath et les fêtes…

LA CLARTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Littéralement « l'enseignement clarifié », le « Michna Beroura » est un commentaire composé des six volumes couvrant la totalité de « Ora'h 'Haïm », le premier tome du « Choul'han 'Aroukh ». Le « 'Hafets 'Haïm » y résume l'opinion des plus grands décisionnaires tout en expliquant le sens des règles qui font autorité pour le judaïsme depuis la fin du seizième siècle jusqu'à nous.

Ecrit dans un langage à la fois simple et direct, la spécificité du « Michna Beroura » est de faire preuve d'une très grande clarté tout en touchant à l'exhaustivité. Chaque règle y est exposée de manière précise et les sujets discutés par les A'haronim depuis la parution du « Choul'han 'Aroukh » sont cités et commentés en vue de parvenir à une conclusion.

Comme l'explique l'auteur dans sa préface, le but du « Michna Beroura » est de rendre accessible la halakha même à ceux qui ne sont pas considérés comme des talmidei 'hakhamim et qui n'ont pas la possibilité d'étudier, en amont, toutes les sources du « Choul'han 'Aroukh ». Le « Michna Beroura » s'adresse au simple Juif soulignant ce qu'il faut faire et ce qui constitue le minimum de ce qu'il est convenu d'appeler « les obligations religieuses » d'Israël.

LE CONTENU, « ORA'H 'HAÏM »

Dans la préface au « Michna Beroura », il est dit de la première partie du « Choul'han 'Aroukh », « Ora'h 'Haïm », qu'elle mérite d'être étudiée avant tout le reste. **« Bien que les quatre tomes du "Choul'han 'Aroukh" soient nécessaires pour agir, cette partie est prioritaire sur le reste parce que sa compréhension est indispensable pour accomplir la Torah au quotidien. Sans elle, aucun homme d'Israël ne saurait lever la main ou le pied ».**

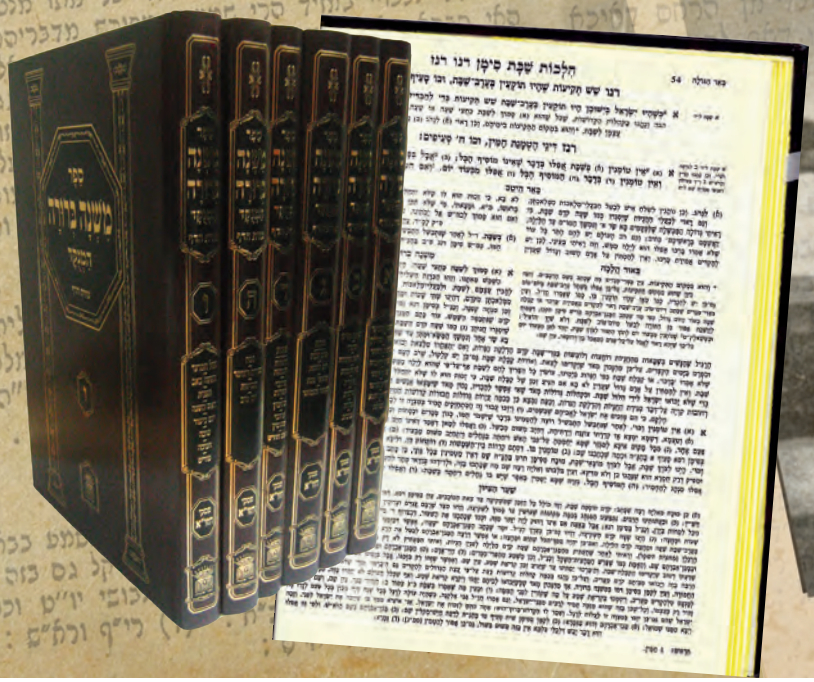

Repères historiques

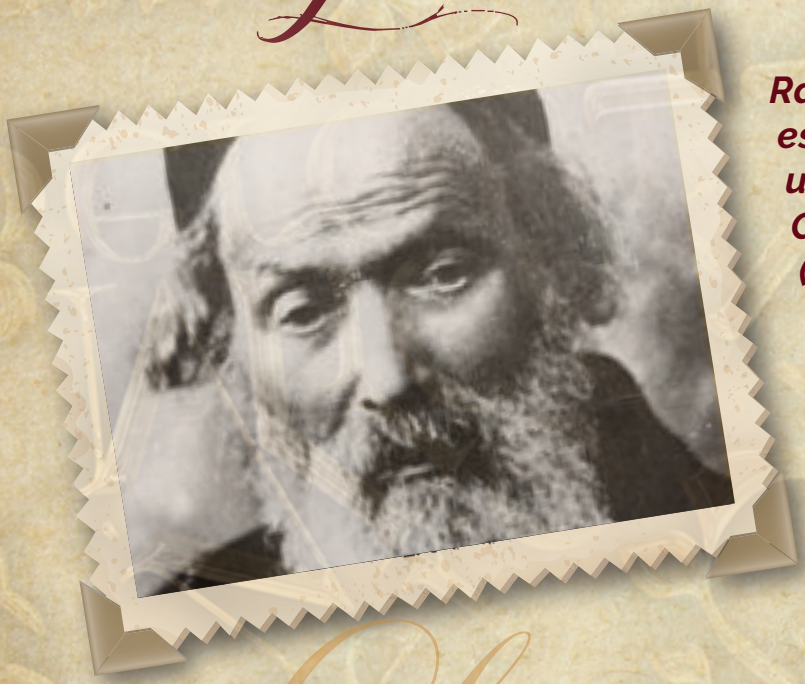

Rav Israël Méïr Kagan haKohen est né à Zechtel (Zdzieciol), une petite ville de la région de Grodno, en Lituanie polonaise (la Biélorussie actuelle) le 6 février 1838 et décéda à Radin, un petit village entre Vilna et Grodno, où il fut enterré le 15 septembre 1933, à l'âge de 95 ans.

Le Rav a vu le jour au sein d'une famille modeste qui s'occupa personnellement de son éducation jusqu'au décès de son père. Le jeune Israël Méïr est alors âgé de dix ans. Sa mère ayant déménagé pour Vilna afin de se rapprocher de sa famille et d'y poursuivre l'éducation de son fils, le « 'Hafets 'Haïm » intègre la célèbre yechiva de Vilna où il devient l'élève du rav Ya'aqov Barith et du rav Na'houm Hordene. Sa mère se remarie et déménage ensuite à Radin (ou Radoune, un petit village biélorusse non loin de Vilna et de Grodno).

Il a 17 ans lorsqu'il épouse la fille de son beau-père (le rav Popko).
Il s'installe alors, lui aussi, à Radin où il occupe pendant une très courte période le poste de rav de la ville, fonction qu'il quittera afin de mettre sur pied une yechiva qui deviendra bientôt mondialement célèbre, la « Yechivath 'Hafets 'Haïm ».

Parallèlement à ses activités d'enseignant, refusant de percevoir le moindre salaire pour ses actions communautaires, en particulier lorsqu'il donne son avis ou ses conseils à ceux qui viennent le consulter, le rav Israël Méïr ouvre une épicerie dont il laisse la gestion à sa femme. Mais les temps sont durs et la petite entreprise ne se développe pas suffisamment. Si bien que pour faire face aux besoins de sa famille, le rav est obligé de quitter Radin et de se rendre, entre 1864 et 1869, dans les villes de Minsk et Washilishok pour y enseigner le Talmud.

L'année suivante, le rav Israël Méïr et sa famille reviennent à Radin qu'ils ne quitteront qu'en 1915 lorsqu'en raison des combats qui opposent les Russes et les Allemands en Biélorussie, ils doivent fuir le village pour s'installer avec une partie de la yechiva à Yirout, dans la proche Russie. C'est là que le « 'Hafets'Haïm » fondera en 1917, l'association juive orthodoxe « Agoudath Israël » (L'unification d'Israël), dans le but de fédérer l'ensemble du monde Juif religieux de Russie contre les dangers de la sécularisation et du socialisme montant en Europe de l'Est. (Le « 'Hafets 'Haïm » ouvrit le premier congrès de l'association par un discours célèbre prononcé à Vienne en 1923, et en 1925, il fut nommé à la tête du « Conseil des yechivoth », l'organe de direction de toutes les yechivoth de Pologne alors extrêmement nombreuses).

allaient suivre un certain nombre de règles nécessaires au maintien d'une véritable « yiddish keit » au cœur de l'exil et de la tempête qui soufflait déjà sur l'Europe.

Depuis la parution de ses premières publications, la réputation de celui que l'on nomme le « 'Hafets 'Haïm » n'a cessé de grandir au sein des communautés juives d'Europe de l'Est. Le rav Israël Méïr haKohen a très vite été considéré comme l'une des personnalités juives les plus importantes de son époque, tant pour ses décisions halakhiques que pour sa figure de dirigeant incontesté du peuple d'Israël – même si c'est seulement à la fin de sa vie qu'il sera reçu auprès de ses pairs comme le dernier grand décisionnaire (possek haa'haron).

Si le « 'Hafets 'Haïm » est encore si populaire aujourd'hui, c'est bien entendu pour l'influence qu'il exerça autour de lui et sur d'autres éminents sages d'Israël, et en raison de son œuvre écrite qui couvre l'ensemble du corpus de la pensée juive, de la Halakha et du Moussar. Mais c'est peut-être aussi parce que le « 'Hafets 'Haïm » est parvenu à rendre accessible aux générations qui

Sa sagesse bien entendu, et sa mansuétude, son humilité et son humanisme, en particulier vis-à-vis des simples Juifs du shtetl, sont autant de traits de caractère que l'on retrouve au fil de ses œuvres. Comme il l'explique dans sa préface au « Michna Beroura », le rav a vu « la détresse et la peine d'Israël », le fait que lorsqu'une personne a besoin de savoir concrètement de quelle manière elle doit agir, telle ou telle règle n'est pas clairement explicitée dans le « Choul'han 'Aroukh ». Voilà pourquoi, tous ses écrits sont tournés de prime abord vers ceux qui n'ont pas la possibilité d'étudier les textes en profondeur, c'est-à-dire vers ce public grandissant au début du siècle dernier qui, confronté aux épreuves de ce siècle, commençait à tourner le dos au sens que revêt l'existence juive.
De ce point de vue, le « Michna Beroura » fut, sans aucun doute, un geste de sauvetage rendu possible par le mérite du profond amour que le « 'Hafets 'Haïm » ressentait pour chaque étincelle d'Israël.

Le « Michna Beroura » est l'œuvre d'un visionnaire qui laissa entre les mains des Juifs d'après-guerre les bases clarifiées du minimum de ce qu'il faut savoir « pour respecter la Torah au quotidien ». Constituant par ailleurs l'ultime somme juridique de toute la « piska » des plus grands décisionnaires de l'ordre « Ora'h 'Haïm » depuis la fin de la Renaissance, le « Michna Beroura » est pour ainsi dire le dernier maillon d'une chaîne qui a failli être rompue par le nazisme, puisque deux ans exactement séparent le jour de décès de son auteur, le rav Israël Méïr haKohen, « Celui qui aimait la vie », le 15 septembre 1933, du jour où furent décrétées les tristement célèbres lois de Nuremberg, le 15 septembre 1935.

C'est véritablement un miracle que de pouvoir avoir encore accès à un texte – et aujourd'hui en français ! – ayant conservé et transmis une partie de cet héritage du judaïsme dont des pans entiers ont été anéantis au siècle dernier.

La rédaction du Michna Beroura et son but

LE CONTEXTE HISTORIQUE

A part le « 'Hafets 'Haïm » et son complément, le « Chemirath haLachon », qui paraît en 1887, le rav Israël Méïr publie jusqu'en 1905 un grand nombre d'ouvrages en réponse aux problèmes auxquels est confrontée sa génération : « Ma'hané Israël », « Ahavath 'Hessed », « Tiférèth haAdam », « Guéder 'Olam », « Nid'hei Israël », « Chem 'Olam », « 'Homath haDaath », etc. Entre 1907 et 1931, c'est encore près d'une vingtaine d'ouvrages qui voient le jour. Mais le « Michna Beroura » fut une œuvre de longue haleine qui mit plus de vingt ans pour être publiée dans sa totalité : le 1er volume sort en 1884, le 2ème volume en 1886, le 3ème volume, en 1891, le 4ème volume, en 1898, le 5ème volume en 1902, et le 6ème volume en 1907.

Le « Michna Beroura » a été rédigé au cœur de la crise qui bouleverse le judaïsme européen à l'aube du vingtième siècle : la pauvreté grandissante provoquant une émigration en masse vers l'Europe de l'Ouest et le continent américain ; l'enrôlement forcé des Juifs dans l'armée russe, mobilisés dès l'âge de douze ans ; l'attrait que suscitent les divers mouvements politiques émancipateurs et les théories avant-gardistes, etc. ; autant de facteurs qui, en quelques années seulement, vont faire voler en éclat l'héritage traditionnel et faire perdre aux figures rabbiniques leur première place au sein de la population.

« Hélas, écrit le rav Israël Méïr haKohen dans sa préface, les cœurs sont aujourd'hui étriqués et les contrariétés se sont terriblement accrues… »

LA COMPOSITION

Elle répond au but que poursuit le rav Israël Méïr : étudier le « Choul'han 'Aroukh » sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir d'autres livres de Halakha pour comprendre le sens de telle ou telle loi. Comme le rav l'explique : « *...le fait qu'il soit très laborieux de déchiffrer à partir du seul Choul'han 'Aroukh quelle est la règle à suivre concrètement, attendu qu'il existe de nombreux avis divergents chez les A'haronim et qu'on ne sait généralement pas dans quelle direction se tourner... J'y ai expliqué, avec l'aide d'Hachem, toutes les règles du Choul'han 'Aroukh, conformément à l'argumentation [qui les a fait naître] et à leur raison d'être depuis la Guemara et les décisionnaires, afin que celui-ci ne passe plus pour un livre inaccessible. J'ai aussi exposé, là où il existe différentes opinions chez les décisionnaires, la conclusion des A'haronim en ce qui concerne la marche à suivre pour chaque règle* ».

Le contenu du Michna Beroura

Le « Michna Beroura » ne traite que de la première partie du « Choul'han 'Aroukh », « Ora'h ' Haïm », qui mérite d'être étudiée avant tout le reste car toutes les règles halakhiques les plus fréquentes y sont énoncées, celles du lever, de la prière, des bénédictions diverses, de Chabbath et des fêtes, etc.

Comme le rav l'explique dans sa préface, « bien que les quatre tomes du "Choul'han 'Aroukh" soient nécessaires pour agir, cette partie est prioritaire sur le reste parce que sa compréhension est indispensable pour accomplir la Torah au quotidien. Sans elle, aucun homme d'Israël ne saurait lever la main ou le pied ».

A la question de savoir ce qu'il faut étudier en premier, le « 'Hafets 'Haïm » répond en citant le verset « Vous garderez Mes lois et Mes décrets que l'homme accomplira et par lesquels il vivra » (Vayiqra 18, 5), c'est-à-dire que ce « que l'homme accomplira… », ce sont les connaissances nécessaires pour pouvoir agir au quotidien. Avant de se lancer dans tout autre sujet d'étude, explique-t-il, il convient d'abord de maîtriser la totalité de cette première partie du « Choul'han 'Aroukh » afin de savoir ce qu'il faut faire au jour le jour.

…lorsqu'on accomplit la Torah, une lumière se répand sur le néfech pour que ce rayonnement éternel le fasse vivre…

« "Vous garderez Mes lois et Mes décrets que l'homme accomplira et par lesquels il vivra – va'haï bahem" (Vayiqra 18, 5 ; cf. supra), sous-entendu, d'une vie éternelle ; [vous vivrez] "...behon be'hayei alma" (comme l'a traduit Onqélos) ; "bahem – par leur biais" exclusivement, par le biais de "Mes lois" et de "Mes décrets" et non par le biais d'autre chose. Comme la Torah l'enseigne ailleurs : "Vois, J'ai mis devant toi aujourd'hui la Vie et le Bien" (Devarim 30, 15), c'est-à-dire l'existence véritable car, lorsqu'on accomplit la Torah, une lumière se répand sur le néfech pour que ce rayonnement éternel le fasse vivre ».

La priorité d'« Ora'h 'Haïm » est à l'échelle de la primauté de l'existence, car les lois du quotidien sont une nourriture spirituelle qui relie l'ordre du néfech, la dimension de l'âme impliquée dans le monde, à celui de la nechama, l'âme, la hauteur spirituelle inhérente à la vie juive.

« La Torah est pour le néfech comme l'arbre de vie du jardin d'Eden », écrit le « 'Hafets 'Haïm ». Ou encore : « La Torah haqedocha est objectivement la nourriture spirituelle de l'âme (néfech) tout comme le pain est la nourriture du corps ».

Pour cette raison, « Ora'h 'Haïm » correspond aussi au premier ordre de la Michna, « Mo'ed ». A la différence de « Zera'ïm », « Nachim », « Neziqin » « Qodachim » et « Taharoth », « Mo'ed » est en effet le seul des six ordres qui soit au singulier parce que, comme le disait un grand maître d'Israël de la dernière décennie, il n'y a au bout du compte qu'un seul et véritable « rendez-vous - Mo'ed », celui avec la vie éternelle...

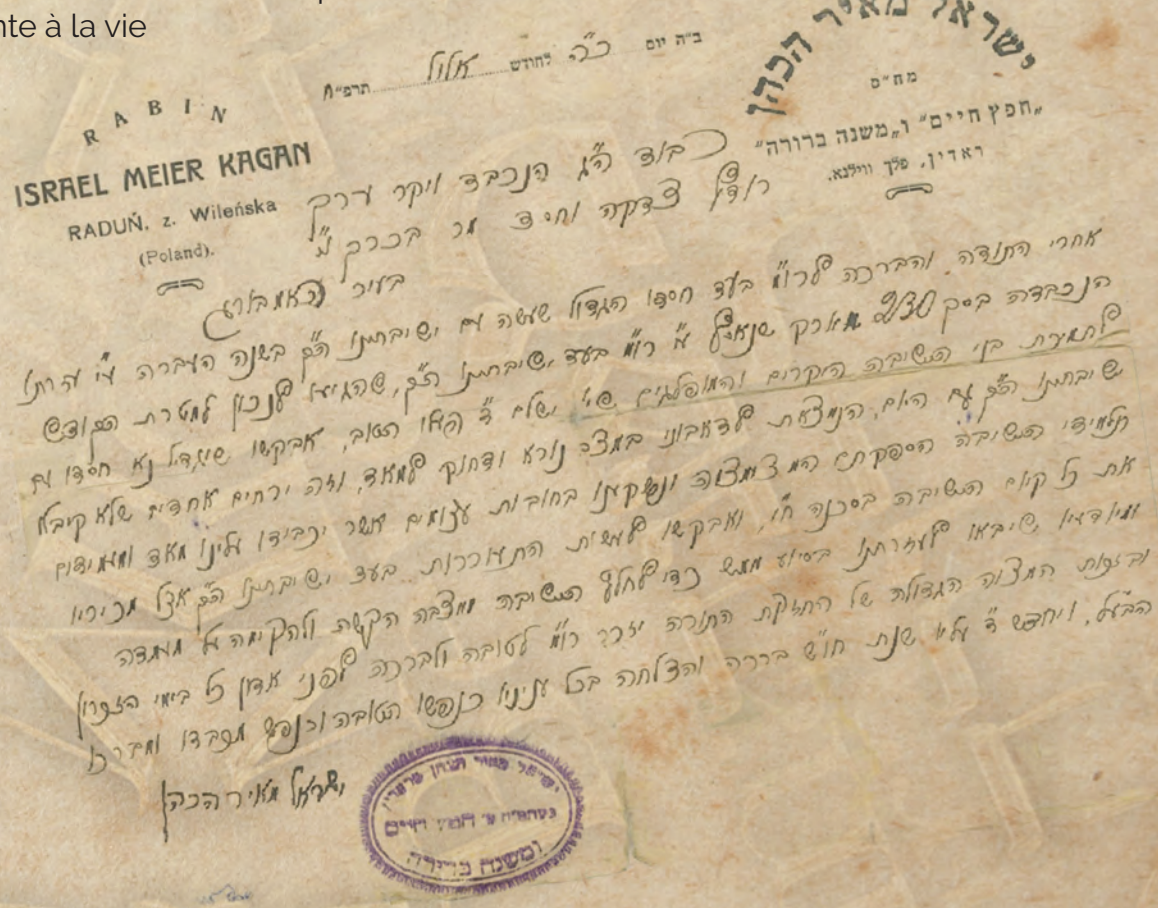

De l'élaboration à l'impression du Michna Beroura

L'INCROYABLE TÉMOIGNAGE DU RAV ARIÉ LEIB HAKOHEN, LE FILS DU 'HAFETS 'HAÏM

Comme il en a témoigné lui-même, son fils, le rav Arié Leib haKohen, raconte que, lorsque le « 'Hafets 'Haïm » décida de s'engager dans le projet d'expliquer et de clarifier les enseignements du « Choul'han 'Aroukh », il se tourna vers les grands érudits de son siècle pour qu'ils le suivent et le secondent dans cette œuvre immense d'analyse et de synthèse de toute la pisqa sur la partie « Ora'h 'Haïm ».

Bien que toutes les personnalités importantes de l'époque lui aient apporté leur soutien, aucune d'entre elles ne fut prête à sacrifier son étude et une bonne partie de sa vie et de ses responsabilités à cette tâche, et le « 'Hafets 'Haïm » fut donc seul à relever un défi auquel il consacra vingt-huit années de sa vie.

Un siècle après la publication du sixième et dernier volume du « Michna Beroura », l'œuvre du « 'Hafets 'Haïm » est aujourd'hui l'ultime référence en ce qui concerne cette première partie du « Choul'han 'Aroukh » qui s'ouvre sur les règles de conduite à suivre depuis le moment où l'on se lève pour servir son Créateur et qui se conclut sur l'exposé des dernières fêtes de l'année juive, 'Hanouka et Pourim, avec le siman 697 : « Hilkhoth Meguila ».

Le « Michna Beroura » n'est pourtant pas une simple compilation de lois et de minhaguim. Puisqu'au contraire, il est avant tout un commentaire du « Choul'han 'Aroukh » à la lueur des derniers plus grands décisionnaires de l'époque moderne.

Comme l'a raconté le rav Griz haLévy de Brisk zatsal au rav Yisser Zalman Meltzer : lorsqu'il se trouvait encore en Europe, son père, le rav 'Haïm Soloveitchik, avait un jour reçu de la part du « 'Hafets 'Haïm » quelques pages du « Michna Beroura » afin qu'il puisse apprécier l'avancement du travail :

« Je n'étais encore qu'un enfant lorsque mon père m'appela alors qu'il était plongé dans la lecture des feuillets. Il désirait que, moi aussi, je puisse contempler la grandeur de cette œuvre sur laquelle travaillait le « 'Hafets 'Haïm ». Je me suis approché et après avoir parcouru le contenu du cahier, j'ai lancé avec un peu d'empressement :

- Quelle merveilleuse compilation !

En entendant ces mots, mon père a tourné son visage vers moi et m'a fixé droit dans les yeux avec un regard de reproche qu'il ne cherchait pas à cacher.

- Une compilation ?!, s'est-il exclamé. Tu ne vois là qu'une compilation ?! Alors qu'il s'agit d'un travail d'éclaircissement et d'analyse de tous les commentateurs du « Choul'han 'Aroukh », du premier jusqu'au dernier !

On sait que lorsque mon père se mettait en colère, il avait la fureur d'un lion. A ses yeux, attribuer au « Michna Beroura » ce qualificatif était l'expression d'un manque total de respect et celle d'une marque d'insolence. Je me souviendrai toujours de cet instant ».

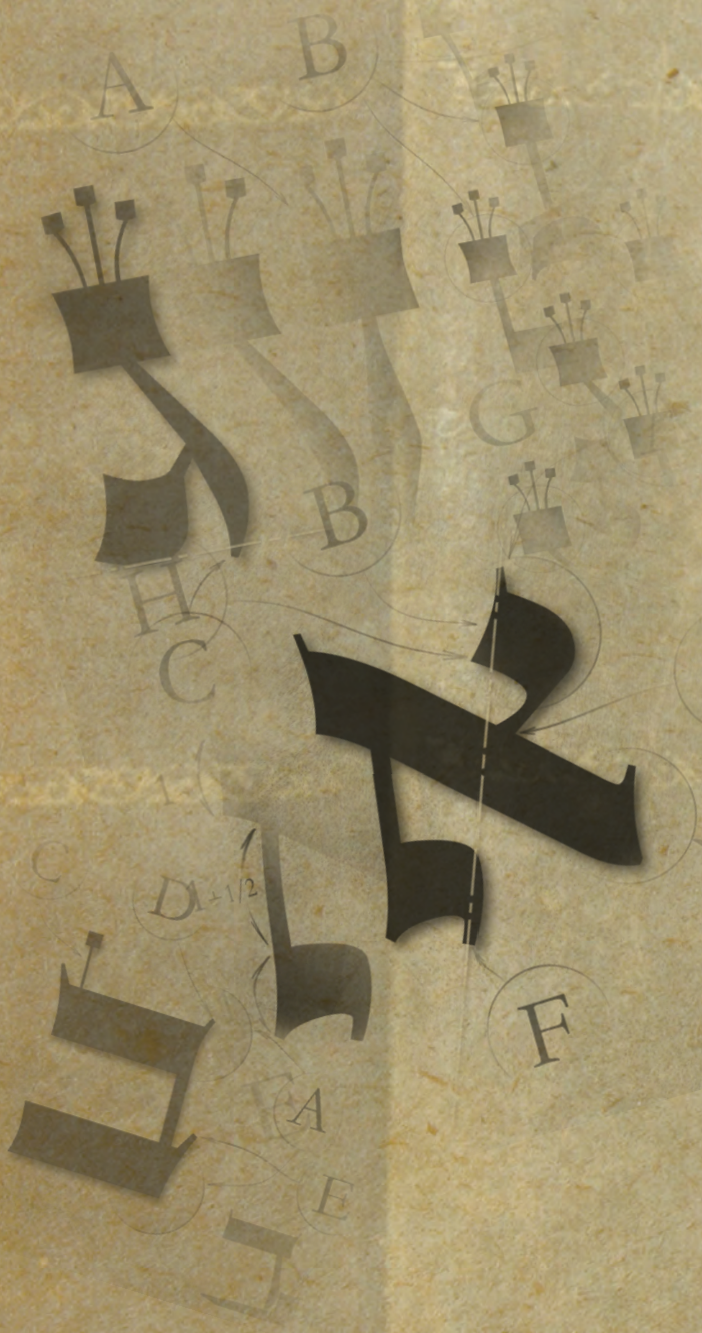

Le fils du « 'Hafets 'Haïm », le rav Arié Leib haKohen zatsal, a passé plus de dix ans auprès de son père pour partager avec lui l'étude préalable à la rédaction du « Michna Beroura ».

Il explique que lorsque son père et maître entamait l'analyse de telle ou telle règle, il commençait tout d'abord par les versets de la Torah s'y rapportant, par les paroles des Sages de la Mekhilta, du Sifra et du Sifrei. Puis, il étudiait le Targoum, Rachi et le Ramban. Ensuite, il s'attaquait à la Michna et aux passages de la Guemara traitant du sujet avant d'approfondir les Richonim et de parvenir aux conclusions du « Choul'han 'Aroukh » et de ses commentateurs. Le « 'Hafets 'Haïm » étudiait toujours le Rambam à la suite du Rif. Il disait souvent de ce dernier qu'il constituait, pour ainsi dire, la Guemara du Rambam, et que ce que l'un avait à peine évoqué, l'autre en développait la portée, certaines paroles du Rif parfois laconiques étant le plus souvent mises en lumière sous la plume du Rambam.

Lorsqu'il lui arrivait d'étudier seul, raconte rav Arié Leib, son père avait l'habitude d'exposer à voix haute le débat opposant tel ou tel avis, ainsi que les différentes réflexions qui surgissaient au cours de l'analyse des textes, si bien que toute personne se tenant de l'autre côté de la porte

pouvait tout à fait s'imaginer que le « 'Hafets 'Haïm » se trouvait avec un compagnon d'étude avec lequel il échangeait des idées.

Le père et le fils avaient fixé leur étude en commun de treize heures à vingt-et-une heures et lorsque le « 'Hafets 'Haïm » avait terminé, il allait encore étudier deux heures avec son 'hatan, rav Aharon haKohen. Ce n'est qu'en fin de soirée qu'il se rendait prier arvith et qu'il prenait ensuite son premier vrai repas de la journée.

Malgré la fatigue, le « 'Hafets 'Haïm » refusait tout le temps de s'arrêter, et c'est seulement lorsque son fils insistait pour qu'il pose la tête quelques minutes sur la table, que le rav acceptait de fermer les yeux un quart d'heure avant de se réveiller de lui-même, s'empêchant de dormir davantage.

Le but qu'il s'était fixé en terminant la totalité du commentaire du « Choul'han 'Aroukh », « Ora'h 'Haïm », il le vivait comme un devoir à remplir dont il ne pouvait s'acquitter qu'une fois la tâche accomplie ; c'était pour lui comme un joug posé sur sa nuque. Afin de ne pas ressentir le besoin de dormir, le rav évitait de manger à sa faim le midi, et à l'approche de la nuit, la rabbanite ne lui servait généralement qu'un simple plat de pommes de terre.

L'un de ses élèves entendit un jour son maître lui dire : « Si j'avais mangé de la viande tous les jours, serais-je parvenu à écrire le Michna Beroura ? ».

A côté du « Michna Beroura » et du « Béour Halakha » tels que nous les connaissons aujourd'hui, il existe des milliers de textes et de réflexions que le « 'Hafets 'Haïm » a décidé de ne pas publier.

Rav Arié Leib raconte avoir plusieurs fois demandé à son père :

- Est-ce que la génération future aura conscience des efforts qui ont été fournis et de tout ce qui a été laissé de côté pour la rédaction de tel ou tel siman ?

Le « 'Hafets 'Haïm » lui répondait alors :

- Qu'est-ce que cela peut-il bien te faire si elle n'en sait effectivement rien ? Attendons-nous des gens qu'ils nous remercient ? C'est pour la gloire d'Hachem que nous faisons tous ces efforts, et Lui, Il le voit !

« Il arriva un jour, raconte le rav Arié Leib, que me voyant plongé dans mon travail d'approfondissement et d'analyse des textes, et peiner pour remplir du mieux possible le rôle qui m'était imparti, mon père me réconforta avec ces mots :

- As-tu déjà observé sur la route les ouvriers chargés de placer les rails d'une ligne de chemin de fer ? Des centaines d'hommes se relaient jour et nuit pour rassembler le sable et les graviers. Combien de jours et de semaines leur faut-il pour franchir la distance du te'houm Chabbath ? Et combien d'années pour poser la quantité de rails nécessaire pour parcourir la distance de dix parsaoth ? Si un simple d'esprit demandait quel est l'intérêt d'une telle opération qui nécessite de réunir autant d'argent et de mobiliser autant d'efforts, on sourirait en lui répondant d'attendre que le travail soit fini et que les lignes soient définitivement en service pour qu'il voie alors passer un train faisant franchir toutes ces distances à des centaines de passagers, en quelques minutes seulement et le plus sereinement du monde, sans s'inquiéter des vicissitudes du voyage. Cet homme comprendrait alors en quoi

il était tout à fait justifié d'investir autant d'efforts, de temps et d'argent.

En ce qui nous concerne, cette métaphore nous enseigne la chose suivante : je te suis profondément reconnaissant, parce que je sais que la tâche qui nous incombe est lourde à porter et qu'elle nous oblige à y consacrer la totalité de notre étude en renonçant à d'autres domaines de la Torah. Mais dès que j'ai à l'esprit qu'Hachem nous permettra d'arriver à bout du « Choul'han 'Aroukh » et que les enfants d'Israël l'étudieront avec entrain en ayant à leur disposition un texte précis où chaque règle est clairement expliquée, l'étude menant à l'action, je ne m'inquiète plus alors de ce qu'il en sera de ma vie personnelle, pourvu que la gloire d'Hachem soit rendue plus éclatante ! »

C'est en 1884 (5644) que le « 'Hafets 'Haïm » fait imprimer le premier volume du « Michna Beroura » qui couvre le début du « Choul'han 'Aroukh » jusqu'à la bénédiction des Kohanim. Puis le rav se lance ensuite dans l'explication des lois de Chabbath, ce qui lui prendra de nombreuses années puisque la publication du deuxième volume (qui correspond au troisième volume du « Michna Beroura » édité aujourd'hui) n'aura lieu que douze ans plus tard à Varsovie.

Il faudra encore dix ans supplémentaires pour que soient imprimés les volumes deux, quatre et cinq. La sixième et dernière partie du « Michna Beroura » verra le jour, près de vingt-huit ans après le début de ce travail de géant. Il ne faut pas oublier que pendant toutes ces années, malgré son investissement total dans la rédaction du « Michna Beroura », le « 'Hafets 'Haïm » était engagé dans d'autres combats et qu'il rédigea d'autres ouvrages de la toute première importance pour la génération.

Malgré les épreuves qui le frappèrent pendant cette période – puisqu'il perdit son épouse, que son fils, le rav Arié Leib haKohen fut forcé de quitter Radin pour Grodno, laissant son père seul pour terminer la tâche qu'il s'était fixée, et que deux énormes incendies éclatèrent en ville, la détruisant en grande partie et jetant à la rue de nombreuses familles, le « 'Hafets 'Haïm » n'a jamais cessé de se consacrer jour et nuit à l'achèvement de son commentaire du « Choul'han 'Aroukh ».

Durant toute la durée de l'impression qui pouvait à cette époque se poursuivre pendant de longs mois, le rav séjourna à Varsovie, entrant et sortant de l'imprimerie pour vérifier qu'aucune erreur ne s'était entretemps glissée dans la mise en page définitive, et éviter ainsi qu'un lecteur ne fasse un faux pas dans sa manière d'accomplir une règle dont l'explication aurait été faussée à cause d'une étourderie survenue au moment de l'impression finale. Le « 'Hafets 'Haïm » craignait en effet de se rendre coupable de vol auprès des acheteurs et, malgré un emploi du temps très chargé, il se trouvait là, dans l'imprimerie, pour qu'il ne manque aucune ligne aux livres imprimés et que chaque page soit parfaitement lisible.

Même après l'impression, le « 'Hafets 'Haïm » ne s'est pas empressé de mettre le « Michna Beroura » sur les étagères des librairies. Il a d'abord constitué une équipe de relecteurs pour repasser encore une fois sur chaque livre, afin de vérifier s'il ne manquait rien, si l'encre n'avait taché aucune page, aucune ligne, et si chaque page avait bien été séparée d'une autre afin que, lorsqu'on lirait le « Michna Beroura » pendant Chabbath ou les fêtes, on ne soit pas tenté de partager deux pages qui se seraient collées.

Avant d'être mis en vente, chaque exemplaire était frappé du tampon « Revu ». Le « 'Hafets 'Haïm » n'avait d'autre but que le « zikouï harabim ».

On trouve chez le « 'Hafets 'Haïm » deux qualités plutôt rares chez une seule et même personne : la grandeur et l'humilité. En rédigeant le « Michna Beroura », le rav ne s'est en effet jamais posé comme contradicteur potentiel du « Choul'han Aroukh » puisqu'au contraire, mettant à la disposition des étudiants toutes les clés pour en comprendre les enjeux et la portée, il a œuvré à en ouvrir l'accès aux générations qui allaient suivre et, en s'effaçant derrière son commentaire, il nous a donné la possibilité d'accomplir les prescriptions éternelles de la Torah à la lueur d'une parfaite maîtrise de la loi.

On a pris l'habitude de nommer le rav Israël Meir haKohen en référence à son premier livre, le « 'Hafets 'Haïm », et

non au « Michna Beroura », alors que paradoxalement son nom ne figurait pas sur cet ouvrage et qu'il a, en revanche, apposé sa pleine signature sur le frontispice du « Michna Beroura ». C'est sûrement parce que le Ciel a exaucé sa requête, l'Eternel faisant la volonté de ceux qui Le craignent.

Car, si le rav a revendiqué la pérennité du « Michna Beroura », ce ne fut pas dans le but de devenir célèbre et admiré, mais uniquement pour laisser à ceux qui le désiraient la possibilité de lui adresser leurs remarques dont il prendrait compte pour les futures rééditions. A aucun moment en effet, le « 'Hafets 'Haïm » n'a estimé que cet ouvrage lui appartenait. Et s'il en était l'auteur, cela était à ses yeux, le seul mérite d'Israël dont il se considérait l'émissaire « leChem Chamaïm ».

Dédicaces

SOUTENEZ

ACTIVEMENT ET PERSONNELLEMENT
LA PUBLICATION DU
« MICHNA BEROURA » EN FRANÇAIS

Le « 'Hafets 'Haïm » a demandé à toute personne qui ferait paraître son livre qu'elle l'offre aussi aux synagogues et aux maisons d'étude…

Les « Editions Nitsotsot » s'engagent à offrir une partie des ouvrages imprimés à des communautés juives francophones de par le monde.

VOUS AUSSI, ENTREZ DANS L'HISTOIRE !

Bénéficier du mérite de diffuser la Torah et participer à la parution du « Michna Beroura » en français.

DÉDICACEZ
un ou plusieurs volumes

POUR UNE DÉDICACE à 260€

RECEVEZ

3 VOLUMES

du « Michna Beroura » et un reçu Cerfa.

POUR UNE DÉDICACE à 540€

RECEVEZ

9 VOLUMES

du « Michna Beroura » et un reçu Cerfa.

POUR UNE DÉDICACE SUR 3 VOLUMES à 1300€

RECEVEZ LES 26 VOLUMES

du « Michna Beroura » et un reçu Cerfa.

et participez à un tirage au sort d'un diamant de 1/2 carat offert par ***monbijoudiamant.com***

ou

DEVENEZ PARTENAIRE

de la réalisation du « Michna Beroura » en français

pour 26€/mois pendant un an

ET RECEVEZ 4 VOLUMES DU « MICHNA BEROURA »

et un reçu Cerfa.

contact@monbijoudiamant.com

Soyez actionnaires directs du mérite de la publication et de l'étude du « Michna Beroura » dans le monde entier

en contactant

01.77.47.16.46

leseditionsnitsotsot@gmail.com

ATTENTION : PLACES LIMITÉES

La totalité des dons sera entièrement reversée au soutien des « Talmidei 'Hakhamim » des « Institutions Nitsotsot HaTorah », qui participent à l'étude et à la réalisation du « Michna Beroura » en français

Prochaines publications

Ne ratez pas la sortie

DES 26 VOLUMES DU
« MICHNA BEROURA »
EN FRANÇAIS

A PARAÎTRE :
OCTOBRE 2018
TICHRI 5779 :

TOME 1 / VOLUME 1
(SIMAN 1-24)
La conduite de l'homme au lever,
Netilath yadaïm du matin,
Acher yatsar, Tsitsith

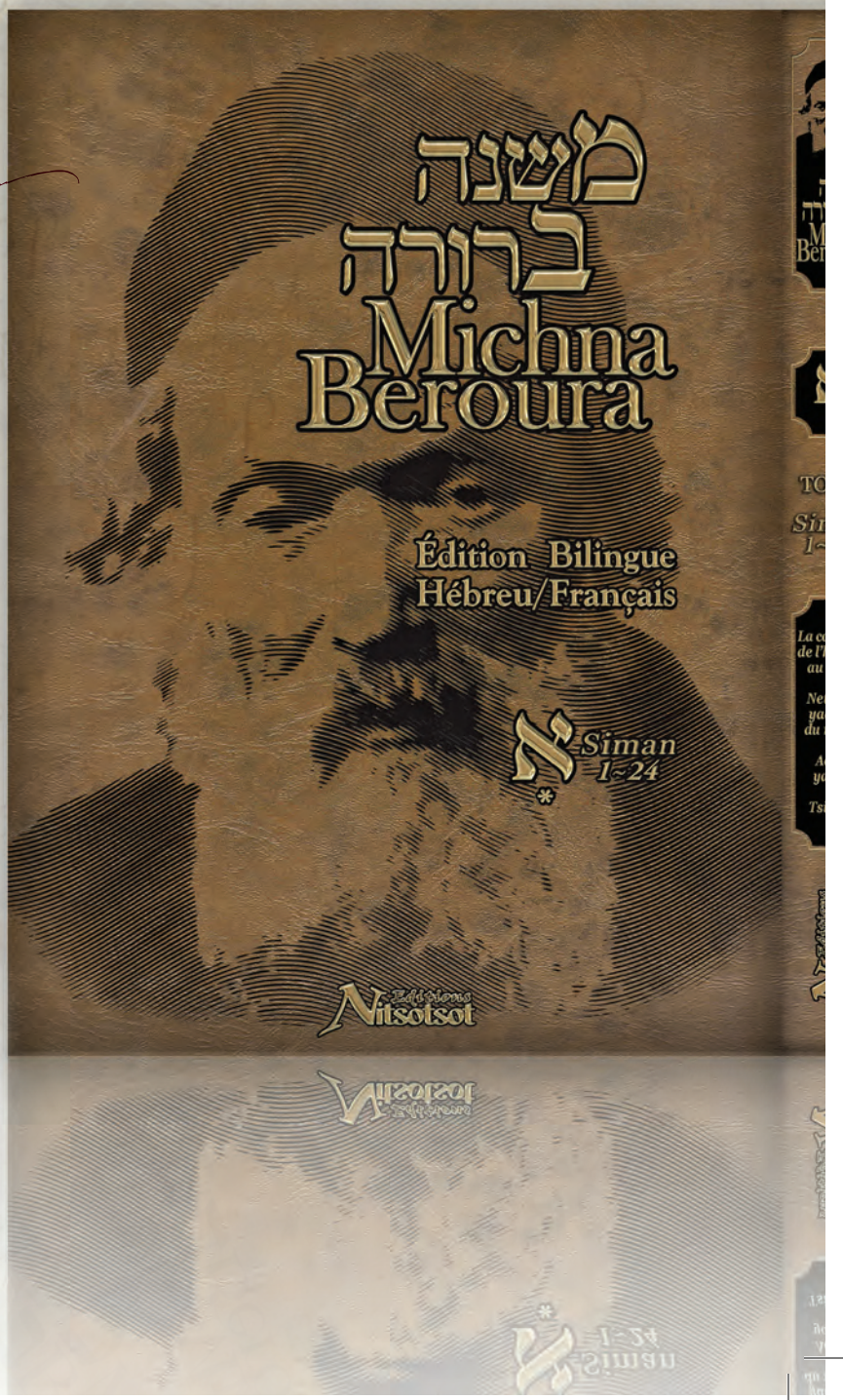

VOLUMES À PARAÎTRE
POUR L'ANNÉE 2018-2019 :

TOME 1 / VOLUME 2
(SIMAN 25-45)
Tefilin et Michnath Sofrim

TOME 2 / VOLUME 2
(SIMAN 157-180)
Netilath yadaïm, La coupe du pain, Règles à suivre pendant le repas

TOME 3 / VOLUME 1
CHABBATH (SIMAN 242-266)
Veille de Chabbath, Placer et couvrir un plat sur le feu, L'allumage des néroth

TOME 3 / VOLUME 2
CHABBATH (SIMAN 267-300)
Tefiloth de Chabbath, Qidouch, Les repas de Chabbath, Havdala

TOME 5 / VOLUME 1
PESSA'H (SIMAN 429-452)
Bediqath 'hamets, Destruction du 'hamets avant et pendant Pessa'h, Hag'alath kélim

TOME 5 / VOLUME 3
PESSA'H (SIMAN 468-474)
Veille de Pessa'h, Leïl haSéder, Tefiloth de Pessa'h, Sefirath haOmer, Chavou'oth

TOME 6 / VOLUME 2
(SIMAN 581-624)
Roch Hachana et Yom Kippour

TOME 6 /VOLUME 5
(SIMAN 670-697)
'Hanouka et Pourim

בס״ד

LETTRE DE RECOMMANDATION

Le 27 Tichri 5778 - 17 octobre 2017

On connaît les termes utilisés par le « Michna Beroura » à propos de l'obligation qui incombe à tout homme de consacrer une partie de son étude aux lois fondamentales. Voilà en effet ce qu'il écrit : « …l'essentiel de ce qu'un homme étudie doit malgré tout porter sur des connaissances qui lui permettront d'agir en conséquence », ajoutant que cette étude est indispensable chaque jour de l'existence et que, sans elle, aucun homme d'Israël ne saurait lever la main ou le pied.

Nous avons mérité une génération qui s'est renforcée dans sa détermination et son désir d'étudier et d'apprendre le « Michna Beroura », l'œuvre de notre maître à tous, le « 'Hafets 'Haïm », afin de connaître le chemin qu'il faut emprunter. Mais d'un autre côté, un grand nombre de nos frères au cœur de l'exil de France éprouvent encore des difficultés à comprendre le sens de la langue hébraïque.

C'est donc l'occasion d'exprimer notre reconnaissance envers le rav Meir Skouri, lui qui se trouve au départ et à la tête de tout ce qui touche à la qedoucha en tant que directeur des « Institutions Nitsotsot HaTorah » à Jérusalem. Il s'est en effet investi dans la traduction du « Michna Beroura » en français avec une équipe d'éminents érudits qui y consacrent tout leur temps et toutes leurs forces, afin de présenter la plus exacte des traductions qu'il soit possible d'en fournir et de la mettre à disposition de tous ceux qui ont soif de la parole d'Hachem, c'est-à-dire de la Halakha – même de ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec la langue sainte de l'étude.

Je leur souhaite, et les bénis, d'avoir le mérite de produire une œuvre parfaite et d'ajouter de la vigueur à l'étude de la Torah.

Avec la bénédiction de la Torah,

Rav Israël Ganz chlita

Jérusalem

הרב ישראל גנס
רח' פנים מאירות 2
קרית מטרסדורף, ירושלים 94423
02-5371782 02-5378927

בס"ד ...[illegible]...

[illegible]

Les Rabbanim et les traducteurs du « Michna Beroura » en français se sont rendus chez le rav haGaon, rav 'Haïm Kanievsky chlita, qui leur a donné sa berakha et a apporté son soutien à leur travail.

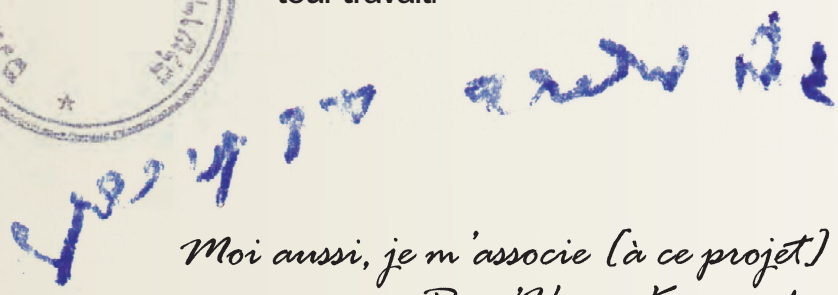

Moi aussi, je m'associe (à ce projet)
Rav 'Haïm Kanievsky

בס״ד

LETTRE DE RECOMMANDATION

Le 7 Men’ahem-Av 5778

S’est présenté à moi un homme important, digne d’honneur et pilier de la Torah, le rav Meir Skouri. Il m’a annoncé de vive voix la bonne nouvelle de mettre la parole d’Hachem, c’est-à-dire la Halakha, à la disposition de nos frères de la Diaspora en France. Et le rav haGaon, rav David Schwob chlita, a certifié devant moi qu’un groupe de Talmidei ’Hakhamim, dignes de confiance et dont la crainte du Ciel est pour eux plus importante encore que la connaissance, se sont engagés à traduire les paroles du « Michna Beroura » avec la plus grand exactitude qui soit, afin que le maximum de personnes puissent savoir quelle est la marche à suivre.

Puissent leurs mains être fermes et assurées pour propager la Torah et la faire prospérer !

Rav Ezriel Auerbakh

בס"ד

Rabbi Ezriel Auerbach

Bayit Vegan, Jerusalem

הרב עזריאל אויערבאך

בית וגן, ירושלים ת"ו

כ"מ

הנני בזו לפנינו איש יקר ומכובד מאוד מורה
הרה"ג מאיר סקרי ובשורה בפיו להביא בפה
ב"ג הלכה לאחינו שבגלות ברכות וכו'
העיר לפנינו הרה"ג ר' דוד שוב שליטא כי קיבל
מר מבקבקים בעין אחרות שיראתם קובמת
לחכמתם כדי לחזקם בבקבוק גדול את דברי
המשכיל לאמן יכלו כל העם לעבוד את הבורא יכלו
בה.
ישר וחזק יהי' בידם להגבל מזרה ולהאדיחה

עזריאל אויערבאך

בס״ד

C’est pour moi un honneur de prendre connaissance et de faire connaître les mérites de mon cher ami, le rav Meir Skouri de Jérusalem, qu’elle soit reconstruite rapidement et de nos jours, amen.

Il se trouve en effet, depuis plusieurs années, à la tête d’une équipe de Rabbanim et d’excellents Avrékhim qui ont dernièrement pris sur eux de présenter en langue française le « Michna Beroura » du « ’Hafets ’Haïm », afin que les francophones puissent connaître les Halakhoth et mériter de faire concrètement partie de ceux qui respectent, comme il se doit, les lois les plus élémentaires comme les plus strictes.

Notre cher et grand ami, le Dayan accompli, le Rav haGaon, Rabbi Michael Benitah chlita, Dayan et membre du Rabbinat Orthodoxe « Kehal Yereïm » de Paris, a consulté le livre qui s’apprête à voir le jour et il a témoigné de la justesse de son contenu.

Il ne me reste donc plus qu’à remercier et à féliciter le rav Meir Skouri, ainsi que tous ceux qui se sont associés à lui pour contribuer à cette œuvre sainte, et de les bénir.

Que votre main soit forte et que vous soyez entourés de bénédictions.

Loué soit celui qui honore cette Torah.

Rav Yits’hak Katz chlita

בס"ד

RABBINAT KEHAL YEREÏM PARIS

הרבנות של קהל יראים פאריס

13, rue Pavée 75004 Paris- FRANCE – Tel : 01-53-01-26-47 – Portable : 06 09 25 39 66

נעים לי להכיר ולהוקיר את מעלת שבחו של ידידי היקר
הרב מאיר סקורי נ"י מירושלים תוב"א
שעומד בראש חבורת רבנים ואברכים מצוינים אלקחו על עצמם
לכתוב בשפה הצרפתית את דברי המשנ"ב „החפץ חיים"
שיכולו אנשי צרפת להכיר את ההלכות ולעבוד באופן מעשי
להיות מהמדקדקים בהלכה, קלה כבחמורה.
וידידי הדגול הדיין השלם והמושלם הרה"ג ר' מיכאל בניטה שליטא
דומ"ץ קהילת יראים פראיש.
וראה את הספר העומד לצאת לאור והעיד שהדברים מדויקים.
ואשר על כן אין לנו אלא להודות ולשבח את הרב מאיר סקורי נ"י
ולידידיו שנתחברו אליו לעבוד עבודת הקודש ולברכם תחזקנה ידיכם
ויתברכו ברוק אשר יקים את התורה הצאת,

Présentation du Siman 8

Vous trouverez dans les pages qui suivent un extrait de présentation
du Michna Beroura des Éditions Nitsotsot HaTorah.
Merci d'ouvrir le fascicule côté hébreu.

Bonne étude !